

Service Police Municipale  
Réf agent LH

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT LE JEUDI 14 DECEMBRE 2023 DE 20H00 AU 15 DECEMBRE 2023 A 23H30 AU DROIT DU 2,4,6 AVENUE DAMIETTE A L'OCCASION DU FEU D'ARTIFICE.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,  
VU le Code de la Route, articles R 325-12, R 411-30, 411-31 et R 417-10,  
VU l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**CONSIDERANT** Le tir d'un feu d'artifice pour l'inauguration du marché de Noël, place du Général Leclerc.  
**CONSIDERANT** le périmètre de sécurité d'un rayon de 50 mètres depuis le pas de tir.

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du 2,4,6 avenue Damiette, du jeudi 14 décembre 2023 à partir de 20h00 jusqu'au vendredi 15 décembre 2023 à 23h30 à l'occasion du feu d'artifice.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que les véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 30 Octobre 2023

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 du CGCT  
publié le ..... 8 Novembre 2023